

Annexe 3: Principales étapes dans la préparation du budget

- 1 Lettre de cadrage (décrit le contexte macroéconomique, explique la politique fiscale, définit les enveloppes des Ministères concernant leur demande de crédits). Copie soumise au Collège

Rôle du Collège: s'assurer que les directives et le contenu général sont cohérents avec la loi sur la gestion des ressources pétrolières

- 2 Les avant-projets de budget des Ministères prioritaires soumis à la Commission Budgétaire et au Collège pour examen

Rôle du Collège: examiner attentivement la cohérence des requêtes avec la stratégie de réduction de pauvreté (faisant très attention aux sites des projets et à la ventilation des dépenses par postes)

- 3 Conférences budgétaires (départements dépensiers présentent et expliquent leurs requêtes)

Rôle du Collège: participer aux discussions avec les départements prioritaires et s'assurer que les demandes vont bien dans le sens de la réduction de la pauvreté

- 4 Le premier draft du budget est finalisé par le DG du Budget. Copie soumise au Collège 10 jours avant sa transmission au Conseil des Ministres

Rôle du Collège: examiner attentivement les répartitions sectorielles, les sites et les lignes de dépense. Préparer les commentaires à être inclus avec le draft du budget pour transmission à l'Assemblée Nationale

- 5 Le draft du budget examiné par le Conseil des Ministres

- 6 Le draft approuvé par le Conseil soumis au Collège

Rôle du Collège: aucune modification ne peut être apportée à ce second draft. Mais si le Collège a des observations, il peut les transmettre soit par écrit soit par les deux membres représentant l'Assemblée Nationale au Collège

- 7 Le draft est soumis à l'Assemblée Nationale